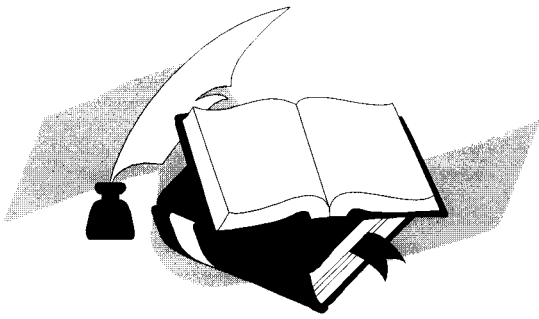




VERSEMENT 1106 W

Description globale : Instruction de demandes de plans de développement

Dates extrêmes : 1978-1982

Importance matérielle : 18 articles

Service producteur : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt,
Service de l'économie agricole, Troyes

Service versant :

Date d'entrée : Avril 1993

Communicabilité maximum : 60 ans

Début communicabilité : 01/01/2042

Fin communicabilité : 01/01/2043

Date de rédaction du bordereau : Juin 1993

N° d'entrée : 16547

Cote de l'inventaire : 1AD10 106

La communicabilité des documents est indiquée en fonction des délais spécifiés par la loi Archives n° 79-18 (30 ans, 60 ans, 100 ans à compter de la date du document, 120 ans ou 150 ans à compter de la date de naissance de la personne). Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Certains dossiers sont communicables immédiatement, que ce soit au titre de la loi n° 78-753 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs, ou au titre de la loi Archives n° 79-10 et pour lesquels le délai de 30 ans est écoulé.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

© Archives départementales de l'Aube, 1998 - Reproduction interdite (Loi du 1er juillet 1992 articles L 335-2 et 335-3 ; Loi du 17 juillet 1978, article 10)



PRESENTATION

Service déconcentré du Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, la D.D.A.F fait appliquer dans le département et sous l'autorité du préfet, la politique agricole, forestière et rurale; elle participe également à la protection de la nature et à la défense de l'environnement.

Le service de l'économie agricole suit les demandes d'aides financières aux agriculteurs (primes et indemnités diverses, aide à l'installation, prêts bonifiés...), ainsi que les questions relatives à l'aménagement rural, aux bio-carburants et à l'agro-alimentaire.

Ce versement est composé de dossiers individuels pour instruire les demandes de plans de développement (prêt pour l'amélioration du matériel).

Ces documents comprennent :

- des dossiers personnels : diplômes, renseignements concernant l'exploitation, plan de financement, enquête technico-économique (compte d'exploitation, compte de pertes et de profits, bilan, caractéristiques de l'exploitation).
- des décisions préfectorale (décisions de recevabilité).
- des correspondances (relatives aux notifications de décisions) échangées entre les intéressés et la D.D.A.F ainsi qu'avec d'autres organismes agricoles ou bancaires.

En raison des informations relatives à la vie privée ainsi qu'au secret économique et commercial, ces dossiers ne sont communicables qu'à l'expiration d'un délai de 60 ans.



PLAN DU BORDEREAU

<i>N° Articles</i>	<i>Description</i>	<i>Dates extrêmes</i>
1 à 18	Dossiers individuels classés par ordre alphabétique	1978-1982

1106 W

Cote	descriptif	dates extrêmes	communi- cabilité
1 à 18	Le dossier type comprend les pièces suivantes : dossier personnel, décision préfectorale, correspondance. Dossiers individuels classés par ordre alphabétique		
1	ADA à BOG	1978-1982	01/01/2043
2	BOS à BRA	1978-1982	"
3	BRE à CHAM	1978-1982	"
4	CHAR à COQ	1979-1982	"
5	COT à DESI	1979-198	"
6	DESP à GAEC BAR	1978-1982	"
7	GAEC BEA à GAEC COR	1978-1982	"
8	GAEC COS à GAEC MIG	1978-1982	"
9	GAEC PIM à GAEC VOL	1979-1982	"
10	GAT à GIL	1978-1982	"
11	GNA à HENA	1978-1982	"
12	HENN à JAY	1978-1982	"
13	JOR à LION	1978-1982	"
14	LOR à MER	1979-1982	"
15	MIC à PIN	1978-1981	01/01/2042
16	PLA à QUI	1979-1982	01/01/2043
17	RAG à TAB	1979-1982	"
18	TAS à VIO	1978-1982	"